



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, TENUE LE MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011, À 19 H 30, À LA SALLE GILLES-VIENS DU CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'HÔTEL-DIEU-DE-SAINT-HYACINTHE.

Présences : M. Michel Aubert, vice-président
M^{me} Liette Brousseau
M. Daniel Castonguay, directeur général et secrétaire
Dr Robert Duranceau
M^{me} Manon Gauthier
M. Luc Houle
M^{me} Louise Larivée
M. Jean Lemonde, président
M. Serge Lussier
M. Normand Poulin
M. Gilles Sénéchal
M. Jean Turgeon, trésorier

Absences motivées : M. Jean Boily
M^{me} Huguette Corbeil

Personne-ressource : M^{me} Yolande Godbout, chef de service secrétariat - Direction générale

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le président constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée régulière à 19 h 30. Il souhaite la bienvenue à madame Marie-Christine Paradis, la nouvelle directrice des ressources financières qui assiste à son premier conseil ce soir.

De plus, le président tient à féliciter toute l'équipe de direction pour le travail accompli dans le cadre de la démarche d'agrément. « Nous ne connaissons pas encore les résultats finaux mais le rapport préliminaire livré par l'équipe de visiteurs d'Agrément Canada nous permet tous les espoirs. » Monsieur Michel Aubert ajoute « Toutes les équipes ont bien travaillé et il est très important que notre appréciation soit connue de tous les membres du personnel. »

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-123

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter l'ordre du jour révisé avec une modification au point 3 qui aurait dû se lire : ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 OCTOBRE 2011.

3. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 19 OCTOBRE 2011

2011-124

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le procès-verbal de l'assemblée plénière du 19 octobre 2011.
- d'entériner les points de décision découlant de l'assemblée plénière du 19 octobre 2011 :
 - Achat d'un colorateur-monteur de lames pour la pathologie;
 - Désignation des signataires des opérations financières et bancaires;
 - Candidature de docteur Michelle Dallaire, omnipraticienne;
 - Candidature du docteur Erik Brown, oto-rhino-laryngologiste;
 - Candidature de docteur Serge Thoméré, omnipraticien;
 - Candidature de la docteur Karine Charara, dentiste;
 - Statut et privilèges – Docteur Catherine Delage, omnipraticienne;
 - Statut et privilèges – Docteur Paul Wurtele, oto-rhino-laryngologiste;
 - Statut et privilèges – Docteur Jean Lassonde, chirurgien;
 - Ajout de signataires au registre des signataires autorisés de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ);
 - Politique portant sur l'obligation de civilité, sur la prévention et la gestion de conflits, de violence et de harcèlement en milieu de travail ;
 - Démission d'un membre du conseil d'administration.

4. POINTS DE DÉCISION

4.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

4.1.1 Aucun point.

4.2 AFFAIRES PROFESSIONNELLES

4.2.1 Règle d'utilisation de l'oxcarbazépine (Trileptal) AM-PHM-RU-28

Attendu l'acceptation de la règle d'utilisation AM-PHM-RU-28 par le comité de pharmacologie;

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par les membres de l'exécutif du CMDP à leur réunion du 1^{er} novembre 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

2011-125

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation AM-PHM-RU-28.

4.2.2 Règle d'utilisation de l'insuline glulisine (Apidra) AM-PHM-RU-29

Attendu l'acceptation de la règle d'utilisation AM-PHM-RU-29 par le comité de pharmacologie;

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par les membres de l'exécutif du CMDP à leur réunion du 1^{er} novembre 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

2011-126

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation AM-PHM-RU-29.

4.2.3 Règle d'utilisation du saxagliptin (Onglyza) AM-PHM-RU-30

Attendu l'acceptation de la règle d'utilisation AM-PHM-RU-30 par le comité de pharmacologie;

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par les membres de l'exécutif du CMDP à leur réunion du 1^{er} novembre 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

2011-127

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation AM-PHM-RU-30.

4.2.4 Règle d'utilisation : Examens de laboratoire faits en urgence AM -BIM - RU - 01

Attendu l'acceptation de la règle d'utilisation AM-BIM-RU-01 par le comité de planification stratégique du laboratoire;

Attendu l'acceptation de cette règle d'utilisation par les membres de l'exécutif du CMDP à leur réunion du 1^{er} novembre 2011;

Attendu la recommandation du directeur général;

2011-128

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'entériner la règle d'utilisation AM-BIM-RU-01.

4.3 DIRECTION GÉNÉRALE

4.3.1 Entente de gestion 2011-2012

Attendu que l'entente de gestion et d'imputabilité 2011-2012 conclue entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie et le Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska s'inscrit dans la démarche créée par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Attendu que la présente entente de gestion et d'imputabilité s'inspire des priorités nationales et régionales en matière de santé et de services sociaux;

Attendu que le Cadre législatif qui régit les ententes de gestion et d'imputabilité (*LSSSS Art. 385.1 à 385.6, 182.1 à 182.6*) définit le processus et les règles administratives concernant l'entente de gestion et d'imputabilité entre chacun des établissements de santé et de services sociaux et leur agence régionale respective;

Attendu que chaque agence identifie les cibles à atteindre pour sa région et que chaque établissement doit réaliser l'atteinte des cibles fixées préalablement par son agence;

Attendu que l'établissement s'engage, à moins de conditions particulières précisées dans l'entente de gestion et d'imputabilité, à s'assurer que soit maintenu le niveau des services offerts sur son territoire et stipule particulièrement sa contribution à l'atteinte des cibles régionales et locales;

Attendu que l'établissement reconnaît que le respect des termes de l'entente de gestion et d'imputabilité est une condition inhérente au maintien de la récurrence de l'enveloppe budgétaire pour l'exercice subséquent et que tout écart pourra entraîner, l'année suivante, une réduction budgétaire équivalente ou un engagement additionnel;

Attendu que le conseil d'administration doit adopter l'entente de gestion et d'imputabilité 2011-2012;

Attendu la recommandation du directeur général;

2011-129

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter l'entente de gestion et d'imputabilité 2011-2012 entre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie et le Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska, SOUS RÉSERVE de recevoir de l'agence, les engagements 2011-2012 de certains indicateurs, en conformité avec la réalité du CSSS Richelieu-Yamaska, la faisabilité et les ressources disponibles pour respecter cet engagement. Ces précisions à venir ciblent les indicateurs :
 - 1.03.08 PS - Ressources résidentielles de proximité (1)
 - 1.03.07 PS - Niveau d'atteinte de la majorité des composantes reliées à l'implantation de l'approche adaptée à la personne âgée en centre hospitalier (1)
 - 1.04 - Déficience physique – Services et usagers en établissement CSSS (2)
 - 16.04 – Déficience physique – Trajectoire locale de services (2)
 - 1.05 - Déficience intellectuelle et TED (2)
 - 16.05 – Déficience intellectuelle et TED – Trajectoire locale de services (2)
 - 1.06 - Jeunes en difficulté – Programme d'intervention en négligence (1)
 - 16.06 – Jeunes en difficulté – Usagers avec PSI (1)
 - 1.07 - Dépendances (3)
 - 16.08 - Santé mentale - Objectifs régionaux (2)
 - 1.09 - Santé physique – Soins palliatifs – Radio-oncologie (1)
 - 1.09 - Santé physique – Services diagnostiques (4)
 - 1.09 - Santé physique (3)
 - 16.09.02 - Santé physique – Objectifs régionaux- Enseignement en clinique de diabète (2)
 - 16.09.03 - Santé physique – Maladies chroniques hospitalisées (1)
- d'autoriser le directeur général à signer l'entente de gestion et d'imputabilité 2011-2012.

4.3.2 Calendrier 2012 des assemblées du conseil d'administration et de ses comités

Attendu l'article 26 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux Richelieu-Yamaska qui prévoit que le conseil fixe, par résolution, le calendrier des séances du conseil;

Attendu que les dates de rencontres des comités du conseil d'administration sont déterminées à l'avance, afin de favoriser la transmission des informations en provenance des comités aux assemblées du conseil d'administration;

Attendu la recommandation du directeur général;

2011-130

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le calendrier 2012 des assemblées régulières du conseil d'administration du CSSS Richelieu-Yamaska.

5 POINTS D'INFORMATION

5.1 NOUVELLES DU PRÉSIDENT

Le président a assisté à la rencontre du conseil avec l'équipe de visiteurs d'Agrément Canada au cours de laquelle le fonctionnement du conseil a été détaillé aux visiteurs. Il n'a toutefois pas été en mesure d'assister à la rencontre de rapport synthèse. Il a participé aux rencontres du comité de vigilance, de vérification et de l'exécutif. Il participera également, le 15 décembre prochain, au déjeuner organisé par Forum 2020 portant sur la gestion de la diversité. Enfin, il poursuit son travail à l'organisation de l'activité de plongée tenue au profit de la Fondation Honoré-Mercier.

5.2 NOUVELLES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Agrément : le directeur général se dit très fier des résultats connus. Notre évaluation préliminaire se situant à 95% de conformité, cela représente une note quasi parfaite. Nous en sommes très fiers et conscients que cette fierté représente beaucoup de travail depuis plusieurs années et pour de nombreuses équipes. « Tout le monde s'est mis ensemble pour changer nos façons de faire et améliorer notre système ». Les visiteurs ont d'ailleurs souligné de façon particulière notre culture de sécurité ce qui ajoute à notre fierté car un système de santé représente beaucoup d'enjeux de risques.

Situation financière : pression de croissance des activités. On se dirige tout de même vers l'équilibre.

Tableau de bord : on observe que l'ensemble des indicateurs du tableau de bord chemine bien. Nos taux d'infections nosocomiales sont bons ; nous sommes un CSSS modèle à cet égard actuellement. Nous avons connu seulement 2 cas de C. difficile cette période.

Rapatriement 514-450 : nous arrivons bientôt à l'étape d'autorisation des plans et devis. Il s'agit du rapatriement de notre clientèle qui consulte et occupe des lits dans la région de Montréal (CUSM et CHUM.) Nous devons prévoir l'arrivée de trente nouveaux spécialistes. Une planification devra être faite pour réussir à les intégrer avec succès mais ce virage permettra d'offrir à la population un accès aux services à proximité.

5.3 INFORMATIONS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Liette Brousseau se fait le porte-parole de madame Myriam Guay qui désire remercier les membres du conseil d'administration pour leurs encouragements et la motivation que ces derniers ont suscité envers la démarche d'agrément. Ces faits ont d'ailleurs été remarqués par l'équipe d'Agrément Canada.

6 DOCUMENTS DÉPOSÉS

6.1 RAPPORT ANNUEL 2010-2011 ET PLAN D'ACTION 2011-2012 DU CIAA

6.2 DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE RÉVISÉ SELON LA LOI 127 – POUR ADOPTION LE 11 JANVIER 2012

6.3 ENCART SUR LA POLITIQUE PORTANT SUR L'OBLIGATION DE CIVILITÉ, SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DE CONFLITS, DE VIOLENCE ET DE HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

6.4 JOURNAL SYNERGIE AQESSS-NOVEMBRE 2011

7 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant de procéder à la levée de l'assemblée, le président ajoute que nous connaissons demain le nom des personnes désignées par l'Agence pour siéger au prochain conseil d'administration du CSSS Richelieu-Yamaska. Les candidatures de messieurs Michel Aubert et Jean Lemonde ont été proposées.

D'autre part, le 13 décembre les membres élus du prochain conseil tiendront une rencontre pour procéder à la cooptation, soit déterminer parmi les candidatures reçues, les six membres qui viendront compléter le conseil. Nous espérons recruter des membres représentant l'ensemble du territoire et permettant d'atteindre la parité homme/femme.

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 20 h 05.

LE SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT